

Voici le résumé du règlement de taxation n° 353 pour l'année 2019

Taux de la taxe foncière (taux unique) : il est fixé à .83¢ du 100 \$ d'évaluation.

Taux de la taxe spéciale pour les activités d'investissement (taux unique) : il est fixé à 0.16 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Tarifcation pour la collecte et la disposition des matières résiduelles.

Pour les usagers qui bénéficient du service de collecte et de disposition des matières résiduelles, le Conseil fixe la tarification suivante :

- le bac à ordures de 360 litres : 142 \$;
- le bac à récupération de 360 litres : 8 \$;
- le bac des matières putrescibles ou organiques à 10 \$.

Tarifcation pour la vidange des installations septiques : elle est de 79 \$ par installation.

Tarifcation pour l'entretien des systèmes ECOFLO ET UV.

La tarification est de 494 \$ par installation septique entretenue par Premier Tech Aqua et la tarification est de 494 \$ par installation septique de la compagnie Bionest.

Règlement n° 238 / Aqueduc et Égout de la rue Hudon (Immobilisation).

Un montant de 530 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 231 / Plans et devis / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation).

Un montant de 17 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 241 / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation).

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 157 \$ à chaque immeuble imposable.

Règlement n° 242 / Aqueduc / Secteur de la route Martineau (côté nord de la voie ferrée), rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation).

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 250 \$ à chaque immeuble imposable.

En conformité au Règlement n° 254 / Aqueduc / Secteur du 3^e Rang Ouest (Immobilisation).

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 272 \$ à chaque immeuble imposable.

Aqueduc au compteur.

Pour les 358 premiers mètres cubes d'eau consommés ou non, le Conseil fixe la tarification du service à 225 \$ pour chaque immeuble desservi par l'aqueduc. Toute consommation qui excédera la consommation établie de 358 mètres cubes par année, le tarif sera établi comme suit et additionné au tarif de base : .63¢ du mètre cube excédentaire.

Égout.

Pour les usagers qui bénéficient du service d'égout, le Conseil fixe la tarification du service d'égout à 134 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel ».

Versements de taxes.

Le 1^{er} versement ou unique versement : **1^{er} avril 2019**, le 2^e versement : **15 mai 2019**,

le 3^e versement : **14 juin 2019**, le 4^e versement : **15 juillet 2019** et le 5^e versement : **14 août 2019**.

ATTENTION : suite aux travaux de la rénovation cadastrale, il est important de prendre note du nouveau numéro de matricule tel qu'il apparaît dans la section « UNITÉ DÉVALUATION » de l'avis d'évaluation pour l'année 2019.

Il est primordial d'effectuer le changement auprès de votre institution financière pour les versements électroniques futurs.

POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES PAR ACCÈS D

Pour ajouter la Municipalité à votre liste de fournisseurs à payer, proposez « **Municipalité Ste-Anne de La Pocatière** ». **Important** : portez une attention particulière à l'orthographe. Inscrivez-le tel que mentionné entre les guillemets.

VOIR VERSO Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016										DUPLICATA		
MUNICIPALITÉ		MATRICULE								DATE D'ENVOI	N° COMPTE	
MUN. STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE		VILLE 14090	FUSEAU	DIV. 3544	SEC. 75	EMP. 1252	CAV.	BAT. 01	LOC. 0001	29-02-2016	[REDACTED]	
DÉBITEUR DE COMPTE		ADRESSE ET CADASTRE								N° SIPC	NON RÉG.	IND.
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		[REDACTED]								207	[REDACTED]	[REDACTED]
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE				NUMÉRO DU PRÊT				PÉRIODE D'IMPOSITION				
								ANNEE 2016				

Voici, sur un compte de taxes, où se retrouve votre matricule.

Vous devez spécifier, devant votre numéro, le code de la ville : **14090**, vous inscrivez ensuite les chiffres qui suivent.

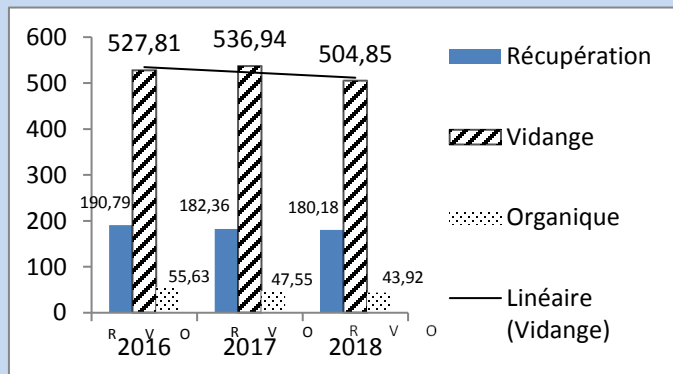
Pour cet exemple : 3544751252. Si ce numéro est suivi de zéros : 000 000 000 vous ne les inscrivez pas.

Pour quelques cas isolés, il peut y avoir un chiffre après votre numéro, comme 01 ou 02, vous devez l'inscrire.

Voici donc : 140903544751252 : quinze chiffres qui constituent votre numéro de compte. Merci.

DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ (avec taxes)	
	2018
ART MASSIF STRUCTURE DE BOIS INC. (Tour d'observation)	67 032 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE Eau & Égout / Incendie / Fêtes des bénévoles et Loisirs	312 715 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP Enfouissement et biométhanisation	52 220 \$
CAMPOR (Fosses septiques)	47 964 \$
CONSTRUCTION BML (Asphaltage)	133 409 \$
NORDA STELO INC. (Projet Saint-Louis)	64 228 \$
GROUPE ULTIMA INC. (Assurances)	26 810 \$
MRC DE KAMOURASKA : Quote part, Rôle d'évaluation, Urbanisme	194 801 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIÈRES RÉSIDUELLES	121 343 \$
SÛRETÉ DU QUÉBEC	109 113 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.	27 596 \$

Tableau des quantités (en tonnes) de matières résiduelles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière 2016-2017-2018



La quantité de matières recyclables ramassées dans les bacs bleus de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 2018 a été de 180,18 tonnes, en légère diminution 2,18 tonnes par rapport à 2017.

La quantité de vidanges ramassées dans les bacs noirs en 2018 a été de 504,85 tonnes, en diminution de 32,09 tonnes par rapport à 2017. Le coût du bac brun de 360 litres de vidange passe de 138 \$ à 142 \$ cette année pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

La quantité de matières organiques ramassées dans les bacs bruns en 2018 a été de 43,92 tonnes, en diminution de 3,63 tonnes par rapport à 2017. La quantité de matières organiques ramassées en 2018 représente 8,7 % de la quantité de vidanges ramassées en 2018.

Un effort supplémentaire pour mettre en pratique les 3RV (la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation) et pour dévier davantage de matières compostables vers le bac brun (ou le compost domestique) permettra de réduire le nombre de tonnes de vidange à traiter.

Le coût du bac à récupération de 360 litres se maintient à 8 \$ et celui du bac brun à 10 \$ en 2019. Ces bas coûts sont rendus possibles grâce à une ristourne versée par Recyc-Québec pour les efforts déployés.

Projet Pères

La programmation 2019 est disponible dans la section *dernières nouvelles* du site internet municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Pour information et inscription, contactez François, de la Maison de la Famille du Kamouraska, au 418 492-5993.

Balade en famille au Boisé Beaupré



Profitez du grand air et de la nature en parcourant les sentiers de raquette ou de ski de fond **le dimanche 3 mars, de 13 h à 16 h au Boisée Beaupré (route Ste-Anne/St-Onésime).**

Chalet chauffé. Tiro d'érable et breuvages chauds offerts.

Entrée libre et gratuite. Pour tous.

Cette activité, initiée par le comité de la famille et des personnes âgées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, est dans la programmation de Passeport Kamouraska, laquelle vise à promouvoir les activités hivernales de la région. Un coupon de participation sera offert à chaque participant de cette activité pour le grand tirage de cartes-cadeaux Sports Experts.

Location d'équipement possible au Cégep de La Pocatière, sur semaine, au 418 856-1525, poste 2226 (réservez à l'avance).

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal en composant le 418 856-3192.



En collaboration avec le Service intermunicipal de Sécurité incendie de La Pocatière

Conférences matinales pour les 55 ans et plus

Sujet : Des histoires oubliées sur la Côte-du-Sud.

Résumé : Dans ses deux livres consacrés aux événements oubliés de la Côte-du-Sud, l'auteur Maurice Gagnon a retracé une centaine d'histoires qui ont marqué à leur époque la petite histoire des paroisses de Kamouraska — L'Islet. Il partagera avec nous quelques-unes des histoires qui ont fait l'objet de ses recherches.

Le mardi 12 février 2019, de 9 h à 10 h 30, à l'Auberge Cap Martin. Coût par participant : 6 \$

Afin de nous permettre de mieux planifier l'évènement, **merci de vous inscrire d'ici le vendredi 8 février avant 12 h,** auprès de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au **(418) 856-3192** ou par courriel : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Une initiative du comité de la famille et des personnes âgées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le bon mot !



Règle : « Croire que » (ou « ne pas croire que ») doit être suivi :

- **de l'indicatif** si la pensée est affirmative :
Croyez-vous que c'est nécessaire de le lui dire maintenant?
[Je vous le demande en sachant que pour vous, ce l'est.]

- **du subjonctif** si doute persiste :
Croyez-vous que ce soit nécessaire de le lui dire?
[Je m'interroge vraiment.]

Bref, il faut croire qu'on affirme à l'indicatif et croire qu'on doute au subjonctif.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra **le lundi 4 mars 2019,** à 20 h, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. **Bienvenue à tous!**

Rosaire Ouellet, maire